

Les subsides

Cette réforme vise avant tout à rendre le régime fiscal équitable. Le fardeau fiscal doit être partagé de façon juste. À l'heure actuelle, les gens dont la situation est semblable ne sont pas traités également, mais ce ne sera plus le cas après la mise en oeuvre de la réforme fiscale. Les Canadiens à revenus élevés et les sociétés rentables devraient verser leur juste part d'impôts et des produits semblables devraient être assujettis au même taux de taxe de vente. Le gouvernement précédent a jugé qu'il ne pouvait agir dans aucun de ces domaines, mais nous allons le faire.

Il s'agit également de simplifier le régime fiscal, afin que les Canadiens puissent le comprendre et s'y conformer. Je me rappelle qu'il y a deux ou trois mois, j'ai rencontré le ministre chinois du Commerce qui m'a demandé alors quels étaient ces livres qui se trouvaient dans le coin de la salle du conseil du ministère des Finances. J'ai répondu qu'il s'agissait de la Loi de l'impôt sur le revenu et des bulletins d'interprétation pertinents soit un total de 3 000 pages environ. Je lui ai demandé alors si, en Chine, les documents sur la question étaient volumineux, et il m'a répondu qu'ils se composaient de six pages. Je ne pense pas que nous puissions en arriver à autant de simplicité, mais les Canadiens souhaitent un régime plus simple leur permettant de mieux comprendre et de faire leur déclaration d'impôt sur le revenu eux-mêmes. C'est là l'un des principaux objectifs de la réforme que nous présenterons le 18 juin.

Il s'agit en outre de mieux équilibrer nos sources de recettes fiscales, en comptant moins sur l'impôt sur le revenu des particuliers. Il faut également en arriver à une plus grande stabilité dans les recettes fédérales. D'autres préoccupations importantes nous ont guidés dans l'élaboration de notre réforme fiscale, notamment la nécessité d'encourager la croissance économique et de ne plus influencer les décisions prises par les entreprises au moyen d'encouragements fiscaux ainsi que la nécessité de renforcer notre compétitivité sur le marché international et de tenir compte des priorités socio-économiques du Canada.

Dans le cas de n'importe quelle modification fiscale, nous souhaitons prévoir les dispositions voulues pour faciliter la transition au nouveau régime fiscal. Selon moi, il est important de le préciser maintenant. Tout au cours de nos travaux d'élaboration des propositions que nous soumettons à la Chambre, nous avons consulté largement les Canadiens. La consultation est importante. La dernière fois que le gouvernement s'est attaqué à la réforme fiscale, dans le Budget MacEachen, il n'a pas procédé aux consultations voulues. Le gouvernement a démontré qu'il connaissait mal la question à nombreuses reprises et il a dû modifier, de façon humiliante, 49 dispositions importantes de ce budget.

Pour notre part, nous consultons. En fait, afin de minimiser les surprises, nous avons également présenté des documents aux fins de débat et de discussion. Le député n'aurait pu présenter cette motion et en débattre comme il l'a fait, si la question n'avait pas été soulevée par le gouvernement. Il ne veut parler que des denrées alimentaires, mais tous les autres aspects qu'il n'aborde pas sont du domaine public. Les Canadiens les comprennent et de ce fait ils seront mieux à même de comprendre la réforme fiscale, lorsque nous déposerons notre principal document, le 18 juin.

Je suis persuadé qu'on jugera alors que le Livre blanc respecte ces lignes directrices. Selon moi, les consultations que

nous avons déjà entreprises seront fort utiles. On m'a dit qu'en Nouvelle-Zélande, on avait prévu un bureau d'information sur le régime de taxe de vente, mais on a pu le fermer avant même que la taxe ne soit appliquée, car les gens étaient extrêmement bien informés des mesures prises par le gouvernement.

La consultation a contribué à préparer le terrain pour permettre aux Canadiens de comprendre et d'approuver les mesures que nous comptons prendre. Je suis certain, notamment, que des juges impartiaux concluront que la réforme fiscale atteint son objectif principal, à savoir réduire les taux d'imposition. C'est le meilleur stimulant possible à la croissance, à l'investissement et à la création d'emplois. Si l'impôt sur le revenu diminue, la grande majorité des Canadiens verront leur salaire net augmenter. En diminuant les taux d'imposition, on réduit également les cas d'évasion fiscale. La baisse des taux d'imposition est à la fois un stimulant et l'élément clé de toutes ces réformes.

Pour conclure, je dirais que l'on diminuera les taux d'imposition en limitant ou en supprimant toute une série de concessions fiscales qui ont profité essentiellement aux sociétés et aux particuliers dans les catégories supérieures de revenu. C'est ainsi que nous trouverons les revenus nécessaires pour diminuer les taux et il s'ensuivra un régime fiscal en vertu duquel on percevra moins d'impôt auprès de la grande majorité des particuliers et ce, grâce à une fiscalité plus équitable.

Mme Copps: Monsieur le Président, puisque le ministre cite l'exemple de la perception de l'impôt de 10 p. 100 par le gouvernement travailliste de la Nouvelle-Zélande, peut-il nous dire quelle incidence cette mesure a eu sur les familles de travailleurs et surtout sur l'indice des prix à la consommation dans ce pays?

• (1230)

M. Hockin: A propos de la Nouvelle-Zélande, j'ai seulement parlé de l'effort qui y a été fait pour informer les citoyens de la teneur des réformes afin de minimiser la confusion. Je n'ai pas étudié de très près ces réformes, et je ne suis donc pas en mesure de donner à la députée la réponse qu'elle me demande.

Mme Copps: Monsieur le Président, le ministre a bien dû étudier le système néo-zélandais, sinon il ne serait pas au courant de ce système d'information. S'il allait un peu plus loin, il saurait que dans les trois mois qui ont suivi l'imposition d'une taxe générale de 10 p. 100, y compris sur les aliments, par le gouvernement travailliste, le taux d'inflation a augmenté de 8,9 p. 100. Peut-il nous expliquer en quoi une augmentation de 8,9 p. 100 du taux d'inflation en trois mois serait avantageuse pour les Canadiens à faible et à moyen revenus?

M. Hockin: Monsieur le Président, je souhaite répéter que j'aimerais bien vérifier les chiffres. Je précise toutefois à la députée que le genre de réforme fiscale que nous envisageons élargira l'assiette et abaissera les taux. Disons par exemple que vous êtes chauffeur de taxi et que vous achetez une automobile. La taxe est de combien, 12 p. 100? Si, grâce à la réforme fiscale, ce taux est ramené à 6 ou 7 p. 100, le gouvernement permettra à l'acheteur de payer moins cher son automobile. En élargissant l'assiette et en abaissant le taux, on provoque dans de nombreux cas une baisse de l'inflation, pas une hausse.